

DECLARATION LIMINAIRE CGT A LA CAP DES SGM DU 20-11- 12

Madame la Présidente,

Les Syndics des gens de Mer dans notre ministère sont ENCORE ET TOUJOURS en colère.

Trop de « mauvais coups » ont été portés à notre corps et à notre Ministère parmi lesquels nous pouvons citer la LOLF, la RGPP et maintenant notre ministère qui est contributaire alors que les missions environnementales sont soit disant prioritaires.

Les signaux données par MME LEBRANCHU sur l'abrogation du jour de carence et sur la non application de la PFR aux catégories C doivent être mises en application sans délais. Les mouvements sociaux des 29 septembre et du 23 octobre ont montré la détermination des agents avec plus de 5000 agents mobilisés le 23 octobre et 60000 pétitions pour l'abrogation du jour de carence remises ce jour à MME LEBRANCHU. La négociation sur les catégories C, notamment l'application du 8ème échelon automatiquement aux SPGM de 1ère classe, la revalorisation des grilles indiciaires, doivent aboutir au plus vite.

LA CGT DEMANDE :

- L'abrogation de l'application de la PFR pour tous A,B, et C
- L'application du 8ème Echelon aux SPGM de 1ère classe de façon automatique, comme n'importe quel échelon
- La revalorisation de nos traitements, qui sont en dessous du SMIC pour les 1ers échelons de notre catégorie
- Un SMIC à 1700€, et une revalorisation du point d'indice

D'autres restent sans suite, malgré une relance régulière par le SNPAM/CGT :

L'ARTT sur les ULAM inapplicable en l'état, avec ses nombreuses déclinaisons locales et des ISH perçues « au forfait du forfait ». Notre revendication est la perception des ISH de façon intégrale.

La CGT demande l'application des taux suivants pour 2013 et 2014 : 100% pour les SGM1 45% pour les SPGM2 et 50% pour les SPGM1 à l'instar des Adjointes Administratives et un passage automatique au 8ème échelon des SPGM1 pour ceux qui remplissent les conditions.

Le déroulement de carrière de catégorie « C » vers la catégorie « B » est anecdotique malgré une clause de sauvegarde à 30% de passage de C en B. 4000 AGENTS C EXERCENT DES FONCTIONS DE B SANS EN AVOIR NI LA CATEGORIE NI LE TRAITEMENT .

Qu'en est il des nouveaux taux « PRO-PRO » pour notre corps ? La négociation avec les OS n'a pas eu lieu pour les SGM l'administration a préféré le passage en force. Pour la CGT, ceci est inacceptable, nous revendiquons une augmentation significative de ces taux pour permettre un déroulement de carrière harmonieux des agents.

Que peut on penser des taux PRO/PRO pour l'avancement au 8ème échelon de SPGM1 pour 2012: 30% en 2012, NOTA 40% pour les AA en 2012

Que peut on penser des taux PRO/PRO pour l'avancement en SPGM1 : 25% pour 2013 29 promotions pour 67 agents proposés
NOTA : 27% pour les AAP1

Que peut on penser des taux PRO/PRO pour l'avancement en SPGM2 : 17% pour 2013 22 promotions pour 43 agents proposés
NOTA : 21% pour les AAP2

CERISE SUR LE GATEAU : IL N'Y AURAIT PAS DE PROMOTIONS DE SYNDICS 2EME CL VERS SYNDIC DE 1ERE CL POUR 2013

Les élus CGT en CAP des SGM